

ETABLISSEMENT
Public
TERRITORIAL du
BASSIN de LA DORDOGNE



**LA DORDOGNE A L'AUBE
DU XXI^e SIECLE**

Etat des lieux du bassin de la Dordogne



Bernard Cazeau
Sénateur de la Dordogne,
Président du Conseil Général
de la Dordogne,
Président d'EPIDOR

Voici plus de 10 ans que l'établissement public EPIDOR a été mis en place et ce dixième anniversaire coïncide avec la fin du XXème siècle. Cette période est donc propice à la réflexion et au bilan. Il ne s'agit pas pour moi de récapituler les actions d'EPIDOR puisque, par définition, la gestion d'un fleuve comme la Dordogne est une action collective, comme fut collective la négociation de la "Charte Vallée Dordogne" qui sert de cadre à nos activités depuis la création d'EPIDOR. J'évoquerai plutôt ici l'état actuel des rivières du bassin de la Dordogne. Nous sommes encore aujourd'hui privilégiés par la qualité du milieu dans lequel nous vivons. Les rivières sont encore propres, mais nous le savons, de gros efforts restent à faire. Nos cours d'eau abritent des poissons migrateurs prestigieux, même si certaines espèces ont connu une régression importante. Mais à l'exception du difficile problème de l'esturgeon, nous avons réagi à temps. Nous avons tous ensemble pris conscience de l'importance des actions de préservation et de restauration du patrimoine et je crois que les investissements engagés par la société du bassin versant de la Dordogne sont à la hauteur de ces enjeux.

Le bassin de la Dordogne est un joyau paysager, un site d'une richesse culturelle exceptionnelle et nous pouvons être fiers d'avoir réussi à maintenir ce patrimoine en l'état, à l'améliorer sur certains points alors même qu'à l'échelon mondial tant de fleuves et de rivières sont dépeuplés, sont pollués. Ce bilan est tout en nuance mais il me semble que nous sommes sur la bonne voie pour laisser à nos enfants un milieu de qualité.

Le bilan qui vous est présenté ici est donc mitigé mais comment pourrait-il en être autrement face à des activités humaines aussi nombreuses, à 19 usages de l'eau, à un fleuve aussi sollicité. L'enjeu de la gestion et l'ambition d'EPIDOR c'est le développement durable ; ce n'est ni la protection totale, ni l'attentisme, ni l'acceptation implicite de projets destructifs. Depuis que j'assume la présidence d'EPIDOR, j'ai la conviction que rien n'est jamais acquis en matière de gestion des fleuves. C'est la dynamique que nous créons, c'est l'implication sociale que nous provoquons, c'est l'enthousiasme qui se développe, c'est l'utopie que nous portons comme base de notre développement quotidien, qui seront capables de conserver à la Dordogne sa réputation de l'un des fleuves les plus propres et les plus riches d'Europe.

**Le Président
Bernard Cazeau**

Sommaire

NATURE ET PAYSAGES, LE CHOIX DE L'ÉQUILIBRE



2-5

LES TRACAS D'UN FLEUVE



6-9

UNE GESTION COLLECTIVE DU BASSIN



10-11

LES POISSONS, UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL



12-15

QUELLE EAU POUR QUELS USAGES ?



16-19

EPIDOR



20

Nature et paysages, le choix de l'équilibre

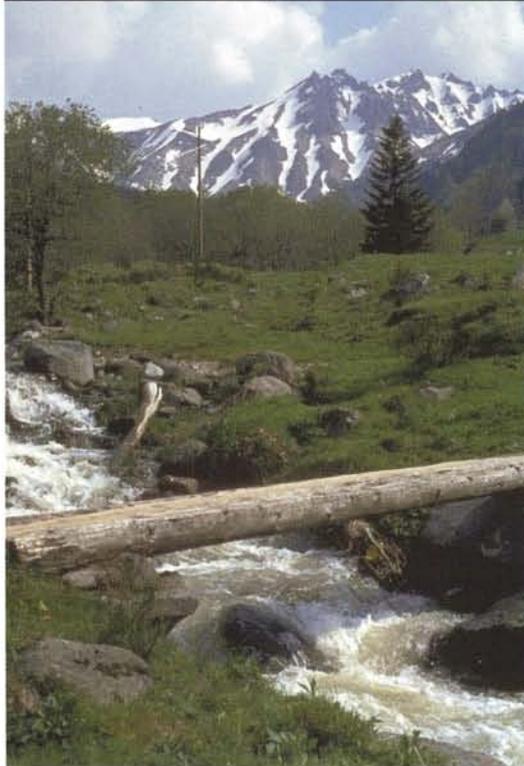
Pour conserver leur richesse, milieux naturels et paysages ont besoin de notre vigilance

UNE GESTION PLUS ÉCOLOGIQUE

Le bassin de la Dordogne recèle des espaces naturels d'une variété et d'une richesse exceptionnelles.

Leur intégrité a cependant été mise à mal au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, les problèmes se manifestant dans toute leur ampleur dans les années 80 : destruction des habitats, enrochement des berges, sur-creusement du lit de la rivière, dégradation de la qualité de l'eau... tout se conjugue pour mener droit à un appauvrissement irréversible des milieux naturels. Barrages, gravières et pollution sont montrés du doigt.

La vallée de la Dordogne dans le Puy de Dôme



A partir des années 80, on assiste cependant à une prise de conscience : riverains, pêcheurs et associations de défense de l'environnement se mobilisent pour que la nature reprenne ses droits et cesse d'être soumise aux seuls impératifs économiques. C'est ainsi que les extractions de granulats en lit mineur ont été arrêtées en 1981.

La dernière décennie a vu aussi émerger une nouvelle approche de l'environnement qui s'est d'abord traduite par un changement de vocabulaire. On ne parle plus de fixer les rives ou de contraindre les cours d'eau, mais plutôt de revégétaliser les berges, de redonner à la rivière des espaces de liberté et de respecter la ripisylve dans la vallée de la Dordogne.

Cette manière plus pragmatique d'aborder les problèmes environnementaux s'est répercutée sur les modes d'action. Aux interventions lourdes se sont substituées des techniques plus douces, tenant compte de la complexité des écosystèmes et des interactions entre les milieux, la vie qu'ils abritent et les usages humains. On applique désormais une gestion plus écologique qui intègre la nécessité de maintenir la diversité biologique et de protéger les milieux sensibles. C'est dans cet esprit que d'importants efforts sont consacrés à la protection des rives et à l'aménagement des bras morts de la Dordogne, qui sont maintenant classés "zones vertes" du SDAGE Adour Garonne.



On récolte aujourd'hui les fruits de ces actions dont plusieurs espèces ont bénéficié. Ainsi, la loutre, animal emblématique de la Dordogne, qui avait pratiquement disparu dans les années 1970, a recolonisé ses anciens territoires à l'amont du bassin et gagne peu à peu les régions en aval.

En revanche, des espèces opportunistes et indésirables se sont introduites dans la vallée et y ont proliféré. Il s'agit notamment du rat musqué et du ragondin qui, profitant de cultures intensives comme celle du maïs, ont envahi les rives de la Dordogne. Ces gros rongeurs font d'importants dégâts et fragilisent les berges et les digues, dans lesquelles ils creusent de profondes galeries. Les riverains leur font une lutte sans merci. Mais, au lieu d'avoir recours, comme par le passé, à l'empoisonnement non sélectif, ils utilisent désormais le piégeage sélectif, moins nocif pour l'environnement et pour la faune.

D'autres espèces, autrefois rares ou absentes de la vallée, sont arrivées plus récemment. C'est le cas du cormoran, qui quitte maintenant l'estuaire pour venir se nourrir sur la Dordogne. Dans le monde aquatique, l'exemple type d'hôtes indésirés est la corbicule, sorte de palourde d'eau douce d'origine asiatique, qui a colonisé la Dordogne et ses affluents jusqu'à la confluence avec la Cère (46).



UN PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

La végétation n'a pas non plus été épargnée par ces invasions. Ainsi, certains cours d'eau du bassin sont aujourd'hui colonisés par la jussie et la renouée du Japon, deux plantes de jardin qui ont étendu leur domaine de manière incontrôlée. Du côté des arbres, les aménagements paysagers ont introduit l'érable negundo, une essence totalement étrangère au peuplement arboricole de la vallée, qu'on retrouve aujourd'hui un peu partout, amenant une banalisation du paysage, à laquelle contribue également la multiplication des peupleraies et des cultures de maïs sur les terres agricoles et les berges. Face à cette prolifération d'espèces introduites, nous avons un choix à faire : allons-nous apprendre à vivre avec elles ou les combattre pour favoriser un peuplement plus "authentique" de notre vallée ?

Cette banalisation des espaces doit faire l'objet d'une surveillance attentive car la variété exceptionnelle des paysages de la Dordogne est l'un de ses principaux attraits. Peu industrialisée et épargnée par les grands développements urbains, la vallée a la chance d'avoir un patrimoine paysager et architectural de qualité. Elle a néanmoins subi, dans les dernières décennies, les effets de l'urbanisation, du développement touristique et de la mutation du monde agricole. On a alors pu craindre, qu'en se multipliant, les dégradations ne finissent par défigurer la vallée.

Heureusement, une prise de conscience de la valeur sociale, patrimoniale et économique de nos paysages s'est produite, tant dans la population que du côté des



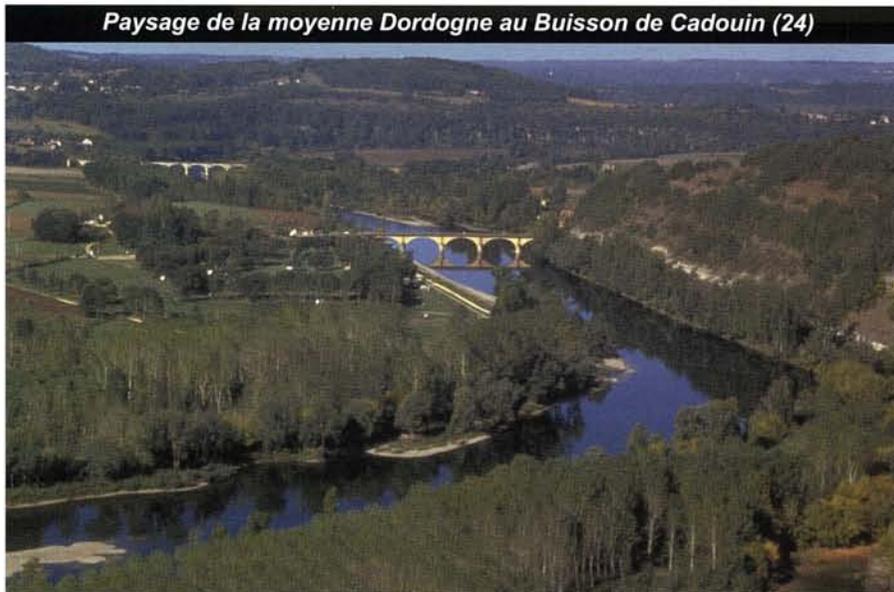
Renouée du Japon

pouvoirs publics. Les six départements réunis au sein d'EPIDOR ont réagi en élaborant le Plan Paysage "Vallée Dordogne". Cette opération, réalisée en 1993 par le bureau d'études SEGESA, dresse un état des lieux précis des paysages de la Dordogne. Trois constatations importantes en ressortent.

La première concerne la reforestation de la vallée et des coteaux. L'exode rural et le phénomène de déprise agricole ont favorisé le reboisement naturel ou artificiel de certains coteaux, autrefois cultivés ou pâturés. Ce reboisement, qui ne s'est pas toujours pratiqué avec les espèces appropriées, touche surtout la moyenne vallée. Il est responsable d'une "fermeture" des paysages qui parfois en diminue l'attrait.

Le second problème identifié a trait aux modifications des cultures dans la plaine alluviale. La polyculture traditionnelle régresse au profit de cultures intensives, offrant des paysages plus homogènes sur de grandes étendues, comme celle du maïs et celle du peuplier.

Paysage de la moyenne Dordogne au Buisson de Cadouin (24)



L'agriculture façonne les paysages de la vallée

Nature et paysages, le choix de l'équilibre

CAP SUR LA VIGILANCE



Enfin, le troisième élément négatif de ce bilan des paysages concerne les abords des villes. Comme partout en France, l'activité commerciale s'est déplacée vers la périphérie, le long des routes d'accès, qui sont aujourd'hui bordées d'un chapelet

de constructions inesthétiques, d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires, obstruant jusqu'à la notion même de paysage. Les entrées de villes ont perdu, de manière probablement irréversible, tout ce qui faisait leur singularité et leur charme.

Malgré ces réserves, le bassin de la Dordogne demeure l'une des régions de France où les beautés naturelles sont le mieux préservées. Elles sont d'ailleurs à l'origine d'une activité touristique qui joue un rôle de plus en plus important dans la vie socio-économique de la région.

Le développement du tourisme apporte certes ses nuisances sous forme de structures d'accueil plus ou moins bien intégrées, de "mitage" des campagnes par les maisons secondaires ou de nouvelles infrastructures routières qui percent les paysages.

Mais c'est aussi en partie grâce au tourisme que les habitants de la vallée ont mesuré la valeur de leur patrimoine paysager et architectural.

On assiste ainsi depuis quelques années à une reconquête des paysages ; de nombreux sites ont été classés et sont maintenant protégés.

Même s'ils ne disposent pas toujours d'outils précis pour intervenir, de plus en plus de décideurs ont compris qu'il



leur fallait exercer une grande vigilance pour que les paysages de la Dordogne demeurent à la hauteur de leur réputation et des attentes de leurs visiteurs.

On peut espérer que le classement récent de la Dordogne comme site Natura 2000 leur apportera de nouveaux arguments pour appliquer une gestion de l'espace respectueuse des paysages.



La vallée de la Dordogne à l'approche de l'estuaire



La confluence avec l'Isle à Libourne (33)



Les tracés d'un fleuve

Trop d'eau ou pas assez, la question des débits ne se réglera que par la concertation.

LE CASSE-TÊTE DES ÉCLUSÉES

Trois problèmes reviennent constamment à l'ordre du jour en ce qui concerne la Dordogne. Il s'agit des éclusées, des étiages et des crues.

Le régime hydrologique de la Dordogne est à l'origine de sa vocation hydroélectrique. Dès le début du XX^e siècle, les premiers barrages producteurs d'énergie électrique furent édifiés sur son cours inférieur. Mais la demande en électricité ne cessant d'augmenter, ce harnachement s'intensifia entre les années 1930 et 1950, avec la construction de grands ouvrages comme ceux de Chastang et de Bort-les-Orgues, sur la partie amont du bassin. Si aujourd'hui ces aménagements ne représentent plus que 1% de la production nationale d'électricité, ils constituent toujours un maillon essentiel du réseau français, car ils fournissent une énergie rapidement mobilisable qui peut être libérée en quelques minutes pour répondre aux pointes de consommation.

Les populations riveraines ont participé à cet effort de solidarité nationale, mais elles en ont aussi subi très vite les inconvénients. Le plus immédiat a été la disparition des migrateurs à l'amont des barrages, obstacles infranchissables à leur migration. Pour remédier à ce problème, EDF a consenti des efforts importants en équipant ses ouvrages en passes à poissons qui ont beaucoup aidé la remontée des saumons et des aloses en particulier. Mais tous les problèmes ne sont pas pour autant réglés, notamment en ce qui concerne la dévalaison.



6

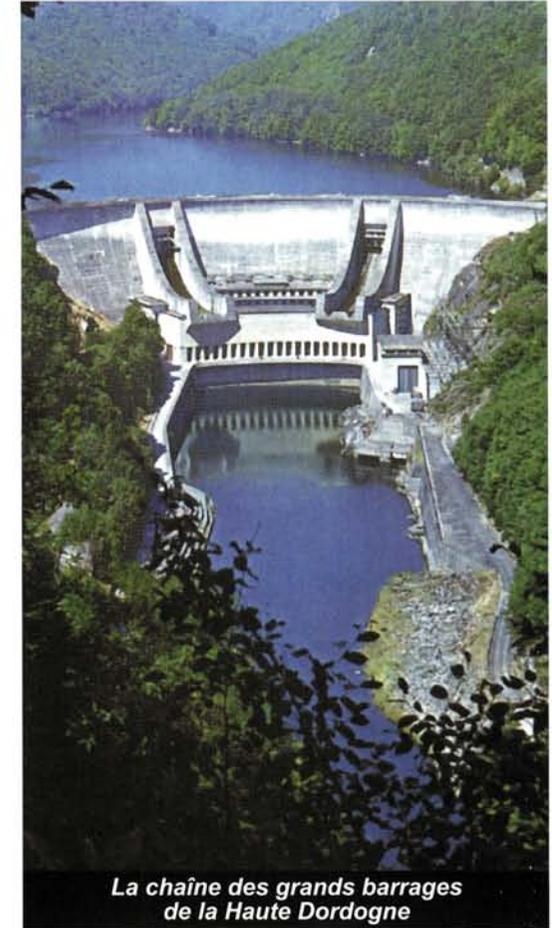
Depuis 1950, les riverains sont aux prises avec les effets négatifs des éclusées, ces lâchers d'eau liés à l'exploitation des barrages, qui provoquent de soudaines variations des débits et des niveaux. Il s'agit là d'un sujet très sensible qui suscite des

plaintes constantes de la part de la population. Si pendant longtemps, les gens ont considéré comme un fait acquis les perturbations dues aux éclusées, des protestations se sont élevées dans les vingt dernières années et se sont nettement intensifiées depuis dix ans.

S'appuyant sur des études bien étayées ainsi que sur les recommandations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), la société riveraine se tourne vers EDF pour qu'elle prenne en compte l'environnement et les autres usages de l'eau.

On connaît en effet de mieux en mieux les impacts de ces éclusées sur les milieux aquatiques.

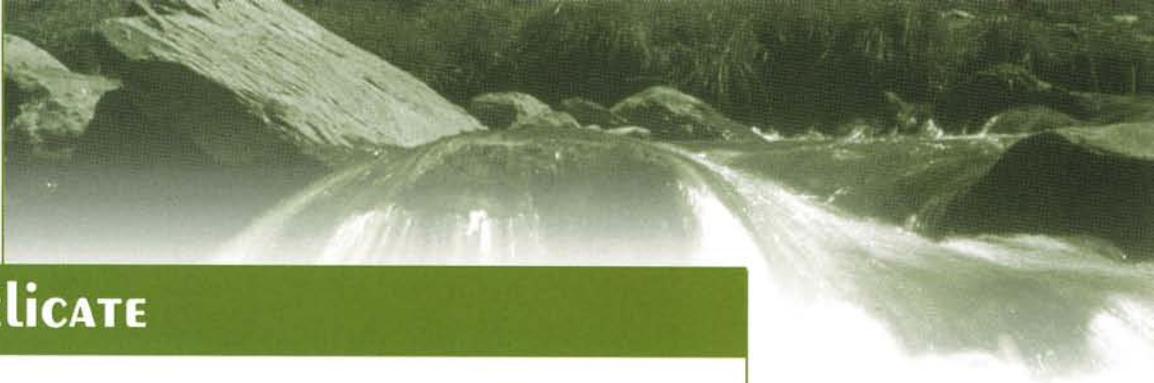
On sait par exemple que ces variations artificielles de débit sont néfastes pour la population piscicole. Lorsque l'eau baisse trop, les frayères se retrouvent brutalement asséchées, entraînant la mortalité des pontes, tandis que les géniteurs ont



La chaîne des grands barrages de la Haute Dordogne

du mal à trouver des eaux suffisamment profondes pour frayer.

À l'inverse, une hausse soudaine du débit provoque le lessivage des fraies, emportées par le courant.



UNE NÉGOCIATION DÉLICATE

Les marnages dus aux éclusées causent aussi des modifications physiques de la rivière. Par leur effet de piston qui exerce des contraintes répétées sur les berges, ils fragilisent celles-ci, contribuant à leur effondrement et à la destruction des sols.

Une influence directe ou indirecte sur l'exercice de nombreux usages



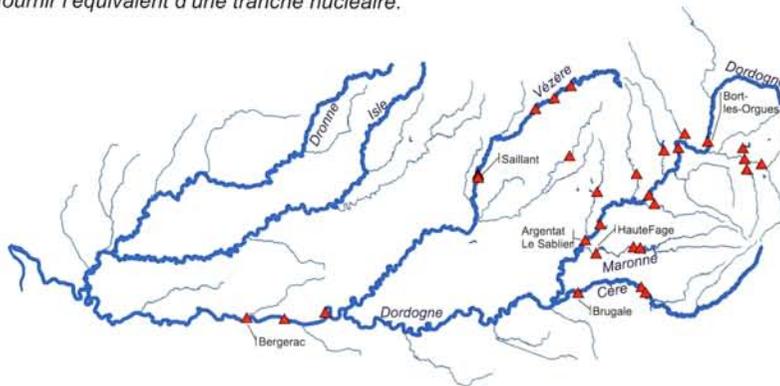
Enfin, une étude récente, de nature plus sociologique que technique, a permis de préciser les effets des éclusées sur d'autres usages de la rivière, tels que la pêche, le canoë et la baignade, qui sont perturbés par ces variations soudaines de débit. Elle estime, par exemple, que les éclusées sont responsables de la perte de 100 jours de pêche par an sur 280. Elles ont donc des répercussions socio-économiques bien réelles. La Dordogne a été le premier fleuve en France où le problème des éclusées a été abordé, et cela fait dix ans que celles-ci font l'objet de discussions, voire de confrontations, entre EDF et les autres utilisateurs de la rivière.

Depuis peu, les gestionnaires de la compagnie d'électricité commencent à envisager la possibilité d'intégrer à l'exploitation optimale des ouvrages hydroélectriques —qui est leur raison d'être— de

nouvelles contraintes liées à l'environnement et aux autres usages. Mais EDF ne semble toujours pas prête à modifier ses exigences de production sans compensation financière de la part des collectivités. Cette éventualité suscite de très vives réactions de la part de ces dernières, qui acceptent mal d'avoir à payer les préjudices causés par les barrages d'EDF.

Maintenant que l'étude sur les effets des éclusées est terminée et que les collectivités ont pu s'exprimer, tous les interlocuteurs disposent des mêmes données, sur lesquelles ils sont d'ailleurs d'accord. Les bases du débat sont donc posées, et les négociations vont bientôt s'engager entre l'État, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les collectivités représentées par EPIDOR et EDF.

Le bassin de la Dordogne est équipé de plus de 30 "grands" barrages pour la production hydroélectrique.
La production totale du bassin est de 3 milliards de Kwh
La Dordogne est capable, en moins de 5 minutes et plusieurs fois par jour, de fournir l'équivalent d'une tranche nucléaire.



PRINCIPAUX BARRAGES HYDROELECTRIQUES DU BASSIN DE LA DORDOGNE

La compagnie nationale acceptera-t-elle une gestion plus partagée des barrages ou jugera-t-elle que le maintien d'une chaîne Dordogne considérée d'utilité nationale est incompatible avec les contraintes locales ?

Selon la réponse, les prochaines négociations se dérouleront dans un climat de concertation ou de confrontation.

Un conflit permanent

1997, procès verbal du Conseil Supérieur de la Pêche pour assèchement de frayères sur la Maronne.

1998-1999, quatre plaintes déposées par les associations de pêcheurs et de protection de la nature pour mise à sec de frayères sur la Dordogne...

En attendant la suite, ... judiciaire ou négociée ?

Les tracés d'un fleuve

TROP D'EAU OU PAS ASSEZ !

Août 1980 : les pompiers alimentent en eau la commune de Cazoulès (24) suite à un arrêt des captages provoqué par la baisse de la nappe de la Dordogne.

Dans le bassin de la Dordogne comme sur beaucoup de rivières, l'eau est rarement là où on en a le plus besoin. C'est surtout le cas pour les affluents, car aujourd'hui les problèmes d'étiage sont à peu près réglés sur les grands axes. Ainsi, la Dordogne, dont le niveau descendait très bas avant la construction des barrages, au point que dans beaucoup d'endroits, on pouvait la traverser à pied en périodes de sécheresse, jouit maintenant d'un débit minimum toute l'année. En effet, depuis dix ans, la loi sur la pêche oblige les exploitants de barrages à libérer suffisamment d'eau pour garantir un débit réservé fixé à 10 m³/s en aval d'Argentat. S'il est encore jugé insuffisant par certains usagers, ce débit permet à la Dordogne d'avoir tout l'été suffisamment d'eau pour permettre la réalisation des fonctions biologiques de la rivière ainsi que la pratique d'activités comme la baignade, le canoë et la navigation de plaisance.

Sur les affluents, notamment sur l'Isle et la Dronne, le problème est d'une autre nature. Il est



Pompage dans la Dordogne

essentiellement lié à l'irrigation agricole, grande consommatrice d'eau. Le développement des cultures exigeantes en eau, le maïs notamment, entraîne l'augmentation régulière de la demande et les prélèvements s'effectuent sans tenir compte de la disponibilité de la ressource.

Les débits nécessaires à la préservation du milieu ne sont pas toujours maintenus, ce qui provoque des assèchements et aggrave les conséquences des rejets polluants. La réaction des agriculteurs est de dire que, puisqu'il y a de l'eau dans la partie haute du bassin, il suffirait d'augmenter les débits pour répondre aux besoins. La question est de savoir si l'on doit adapter la ressource à l'usage ou l'inverse. La Loi sur l'eau préconise dans ce domaine une démarche contractuelle par le biais de plans de gestion des étiages (P.G.E.). Deux P.G.E. sont prévus sur le bassin de la Dordogne et l'un est déjà en cours pour l'Isle et la Dronne. Leur but est de réunir des données objectives sur les effets des prélèvements destinés à l'irrigation, afin que tous les partenaires concernés puissent se concerter et arriver à une gestion mieux coordonnée des prélèvements, qui tienne compte des autres usages. Le problème des étiages est donc résolu sur les grands axes du bassin de la Dordogne et la recherche de solution, bien engagée sur les affluents.

Les crues de la Dordogne font partie de l'histoire de la vallée, et les grandes inondations du XIX^e siècle et du début du XX^e ont marqué leur époque. Mais depuis le milieu du siècle, leur souvenir s'est estompé et la présence des barrages a faussement sécurisé la population, qui a investi de plus en plus le champ d'expansion des crues. Pourtant, ces barrages, s'ils possèdent un certain rôle de



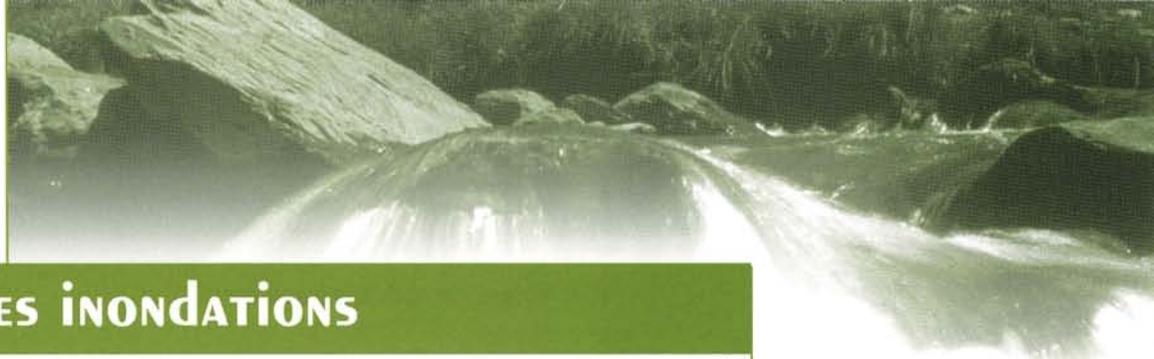
Le Céou à sec

régulation sur les petites crues, ne peuvent éviter les grandes inondations. Il est vrai que les crues importantes ont été plus rares dans les dernières décennies, mais le risque est toujours là, et certains disent même que la crue du siècle est pour demain. Il faut donc se tenir prêt à y faire face.

La gestion des risques en matière de crues s'appuie sur trois stratégies : l'annonce, la prévention et la protection. L'annonce des crues dépend, comme partout en France, d'un service préfectoral qui, à partir des données hydrométriques, déclenche l'alerte et avertit les maires de la vallée en cas de danger. Sur la Dordogne, des efforts ont été accomplis pour améliorer ce dispositif d'alerte, notamment en créant CRUDOR, un service par minitel auquel les maires ont directement accès et qui leur permet de suivre l'évolution des débits en temps réel. Des réflexions sont actuellement en cours pour développer la diffusion de l'information auprès des usagers et du grand public.



La Roque-Gageac (24) : des débordements annuels



LUTTER AUTREMENT CONTRE LES INONDATIONS



C'est désormais sur la prévention que doit se concentrer l'énergie. La première étape consisterait à faire en sorte que les riverains retrouvent la mémoire des crues et tirent les leçons du passé. Les anciens savaient, eux, que le plus sûr moyen de se protéger contre les inondations était de ne pas construire trop près du lit de la rivière. Il faut retrouver cette prudence basée sur le bon sens et réapprendre à ne plus bâtir dans les zones inondables.

Cette précaution est d'autant plus facile à appliquer que l'on dispose aujourd'hui d'un nouvel outil : le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Ce document technique, élaboré par l'État à l'échelle communale, identifie les zones inondables et a une valeur réglementaire pour les décisions d'urbanisme. Quelques communes de la vallée de la Dordogne en sont déjà dotées, mais la dynamique en faveur de cet outil de prévention n'est pas vraiment lancée. Il faudra travailler à sa généralisation dans les années qui viennent.

D'autres outils de prévention sont apparus récemment. Il s'agit en particulier de la cartographie informative des zones inondables et de la modélisation qui permet d'anticiper la dynamique des crues. L'objectif à court terme

d'EPIDOR est de développer pour la Dordogne ces nouveaux outils de gestion, d'analyse et de prévention des risques.

Pour se protéger des inondations, l'homme a parfois pris les grands moyens et réalisé de gigantesques travaux d'endiguement destinés à contraindre la montée des eaux. Sur la Dordogne, ces digues se retrouvent surtout sur la partie basse de son cours, aux abords de l'estuaire. La plupart sont très anciennes et requièrent d'importants travaux de consolidation. La rupture de la digue du Blayais, en décembre 1999, a d'ailleurs sonné l'alarme en risquant de provoquer une catastrophe nucléaire.

On sait en outre que ces digues, si elles permettent d'évacuer plus vite l'eau des zones à protéger, aggravent les inondations en aval. Une nouvelle approche, plus "douce", privilégie aujourd'hui la stratégie du "ralentissement dynamique", qui consiste à tirer parti des caractéristiques naturelles de l'ensemble d'un bassin pour créer des zones d'expansion et ralentir l'écoulement des eaux au moment des crues.

La Dordogne a perdu beaucoup de ses zones inondables ainsi que des bras hydrauliques annexes qui contribuaient à régulariser son débit. Le recensement des zones inondables et des bras secondaires encore existants sur la Dordogne, qui contribuent à régulariser son débit, sera la

première étape de la mise en œuvre de cette démarche qui s'appuie sur des aménagements légers adaptés aux milieux. Le bilan des zones d'expansion des crues permettra de déterminer les moyens d'aider la rivière à reconquérir son lit majeur et d'appliquer cette nouvelle stratégie.

Il s'agit d'un travail de longue haleine qui nécessitera une concertation poussée entre les communes, les riverains, les aménageurs et les gestionnaires. Cette implication des citoyens peut d'ailleurs être le moteur d'un meilleur partage de la culture du risque, qui est en soi la meilleure stratégie de prévention.



Des crues en été !

Comme au bon vieux temps on revoit les bottes de foin flotter : au mois de juillet 2001, une brusque montée des eaux a surpris tout le monde et aurait pu avoir de graves conséquences en cette période de forte présence touristique (beaucoup de campings sont installés sur les rives des cours d'eau).

Cet épisode a révélé un manque d'efficacité, en été, de notre dispositif de prévention adapté aux crues hivernales.

Une gestion collective du bassin



La gestion de l'eau et des rivières nécessite la participation de tous les acteurs pour coordonner de façon rationnelle la protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que les activités économiques.

Cette coordination implique une forte organisation collective et une bonne connaissance de l'état de l'environnement et des usages à l'échelle du bassin versant.

En 1992 lors du **Sommet "Vallée Dordogne"** à Bergerac, la plus grande concertation jamais engagée dans une vallée a impliqué, à l'échelle de 6 départements, 150 négociateurs et plus de 3000 personnes pour obtenir 370 consensus exprimés dans la **"Charte de la vallée de la Dordogne"**.

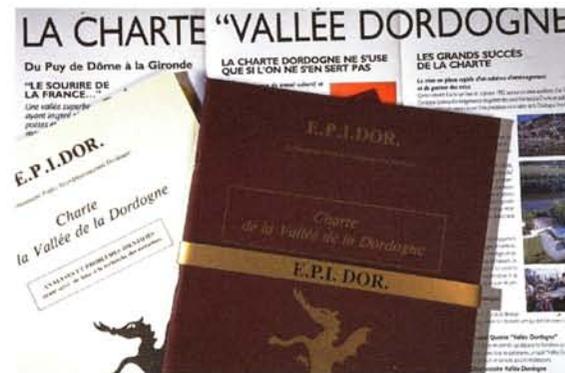
Cette charte identifie et classe les problèmes à traiter. Elle sert, depuis 1992, de guide consensuel pour les actions partagées par les multiples opérateurs signataires : Elus des 6 Départements et des 4 Régions traversés par la Dordogne, institutions publiques et socioprofessionnelles, industriels, artisans, usagers...

A Libourne, en octobre 2001, se sont tenus les **Etats Généraux de la Dordogne**. Ils ont réuni tous les partenaires du bassin pour échanger leurs points de vue sur l'avenir de la Dordogne et de ses affluents.

Cette démarche, engagée sur chacun des grands fleuves du Sud-Ouest, visait à définir des stratégies de gestion adaptées.

Ils ont été l'occasion

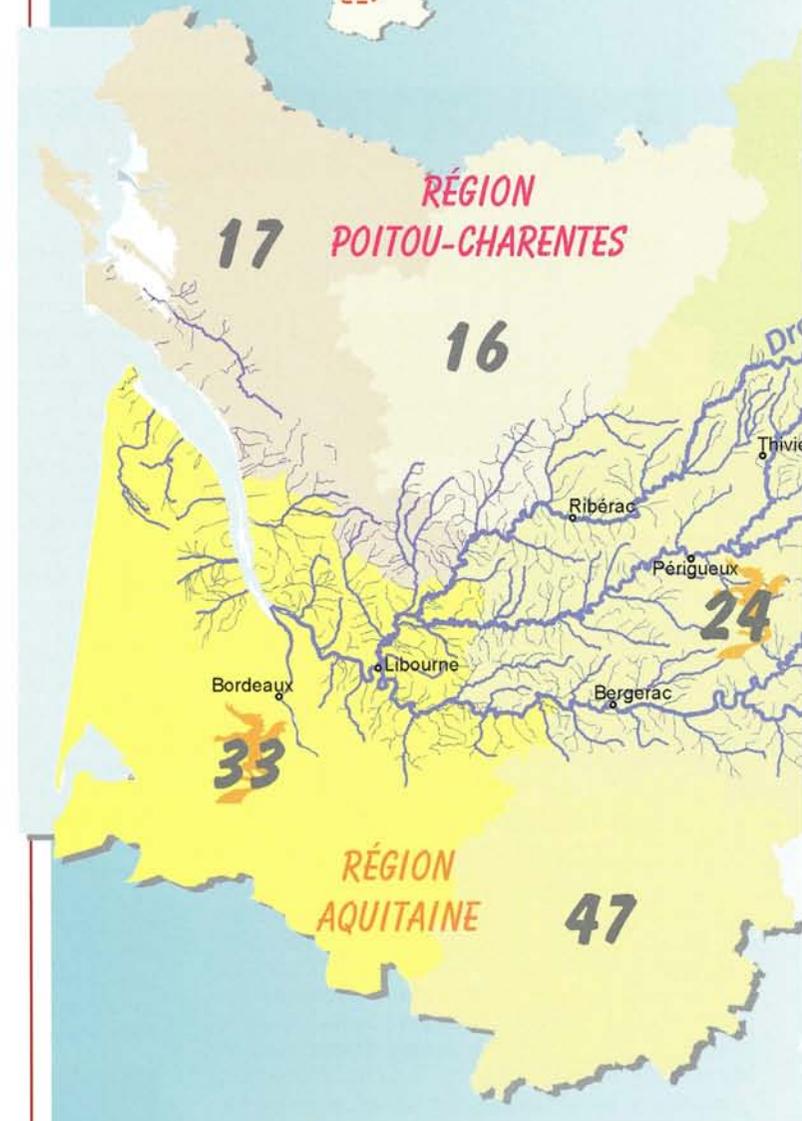
- de faire un bilan précis de la mise en oeuvre de la Charte,
- de débattre des stratégies de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- de dresser les nouvelles priorités et les perspectives des années à venir,
- ainsi que de préparer l'intégration des projets dans le cadre défini par la Directive européenne sur l'eau.



10

La rivière Dordogne étend so
Elle traverse :

- six départements : le Puy
- quatre régions : l'Auvergn



Elle a un air bien revêché, la France, avec son gaullien de Bretagne et sa moue boudeuse de

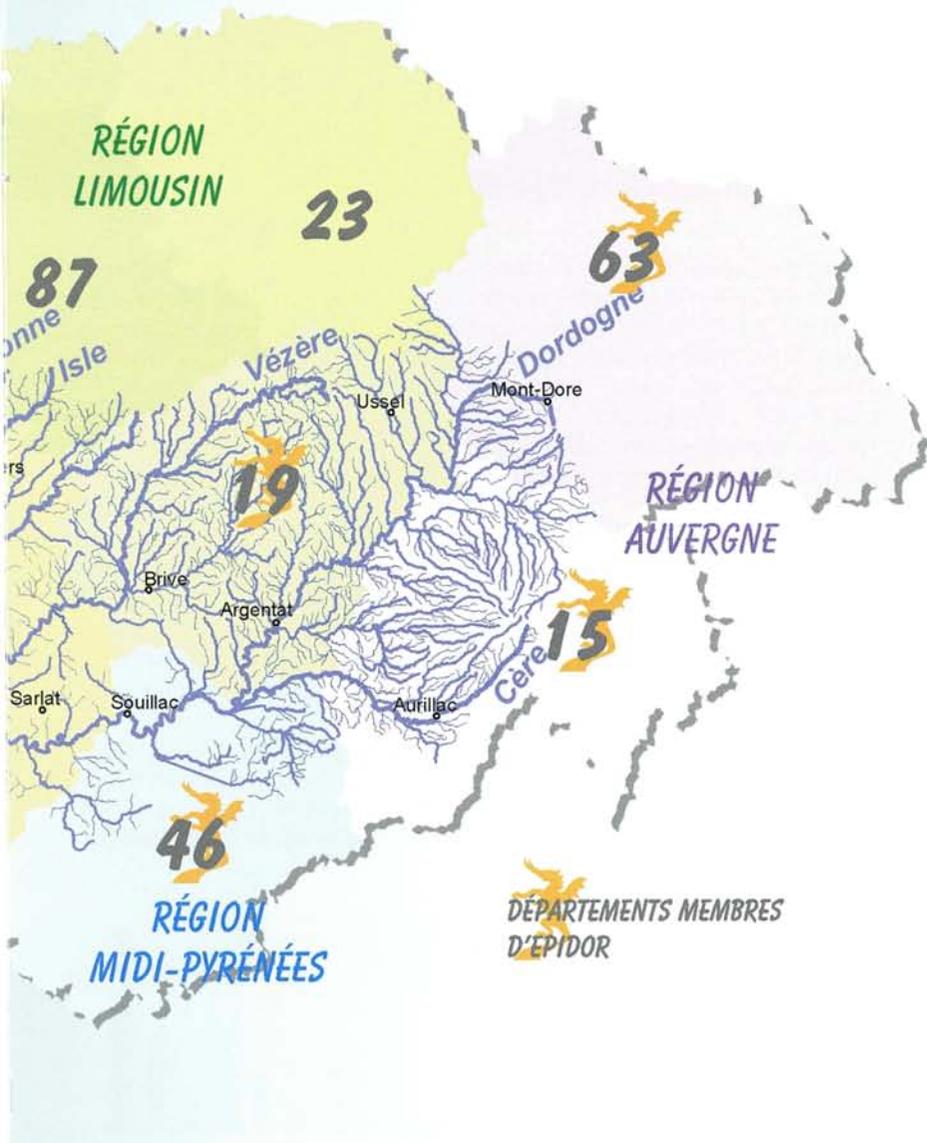
Mais traçons le cours de la Dordogne, et soudain son visage d'un large sourire.

Illustrée par une affiche de Salignac, l'idée de Guy Taboula "Le sourire de la France" possède un pouvoir d'évocation immédiatement compréhensible.

Il exprime à la fois une vérité géographique et la spécificité habitants se mobilisent pour assurer la sauvegarde de leur

n cours sur 475 km et son bassin versant couvre 25 000 km².

de Dôme, le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde
e, le Limousin, Midi-Pyrénées et l'Aquitaine.



nez
Gironde...
s'éclairc
y était lumineuse :
d'une vallée dont les
rivière.



**La vallée
de la Dordogne,
c'est le sourire
de la France !**

Le Coulobre vit encore !

Il a un corps de serpent, une tête de dragon, une énorme queue, des pattes puissantes qui lui permettent d'enjamber la rivière. Il se cache dans les bois des coteaux de la rive gauche de la Dordogne, dans une grotte creusée dans la colline dite, aujourd'hui de "Saint Front".



A Lalinde, il attaquait et happait bateliers, pêcheurs ou vierges, passant à proximité du saut de la Gratusse, jusqu'au jour où Saint-Front, appelé à l'aide par les habitants épouvantés, le tua d'un coup d'épée. A la suite de son exploit, une chapelle lui fut consacrée en face du village, qui fut un temps appelée "Colubrium", et devant laquelle les gabarriers de passage ne manquaient pas de se signer.

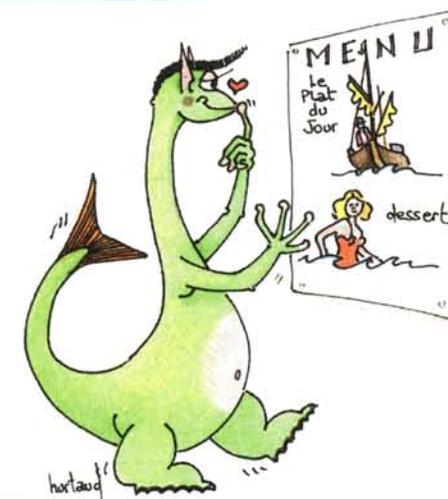


Toute cette fantasmagorie n'a en fait d'autre but que de souligner les dangers de la rivière à cet endroit.

Le Coulobre est désormais de retour pour défendre sa rivière aux côtés de l'établissement public EPIDOR, qui en a fait son emblème.



EPIDOR
la rivière solidaire



Les poissons, un patrimoine exceptionnel

Les poissons du bassin versant de la Dordogne reflètent la diversité des habitats offerts par ses cours d'eau. Veillons à préserver cet équilibre encore fragile.

Sous l'EMBLÈME DES POISSONS MIGRATEURS

Avec 44 espèces, la Dordogne est la rivière de France qui possède la plus grande variété de poissons. Elle a surtout la particularité de faire partie du seul grand bassin versant d'Europe (Dordogne, Garonne, Gironde), où l'on trouve encore aujourd'hui toutes les espèces de grands migrateurs d'Europe de l'Ouest : le saumon, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, la grande alose, l'aloise feinte, l'esturgeon, la truite de mer, l'anguille ainsi que trois espèces plus estuariennes, mulot, flet et éperlan.

Mais alors que tous ces poissons migrateurs se trouvaient autrefois en abondance dans la Dordogne (et les témoignages historiques à ce sujet ne manquent pas), leurs populations ont connu un déclin dramatique au cours du siècle dernier, certaines espèces comme le saumon allant même jusqu'à disparaître complètement de nos eaux.

Que s'est-il donc passé? Plusieurs causes sont à l'origine de ce déclin. Les deux principales furent la surpêche, dont certaines espèces ont fait ou font actuellement l'objet, et surtout, la construction des premiers barrages de navigation qui, en coupant les voies de migration, empêchaient les poissons de remonter la rivière pour se reproduire.

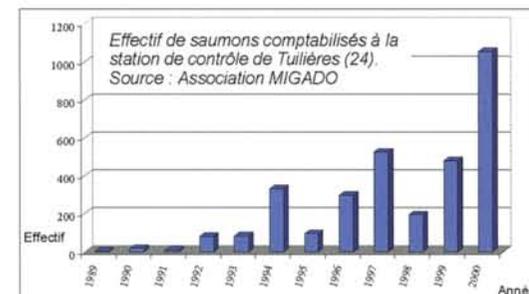
D'autres facteurs tels que la pollution de l'eau et la transformation du lit de la rivière contribuèrent à une grande fragilisation des migrateurs de la Dordogne. Cette situation alla en se dégradant jusqu'à la fin des années 1970, qui marque le début d'une prise de conscience et d'une préoccupation réelle pour le sort des poissons migrateurs. Puis, dans les années 1980, leur reconnaissance internationale en tant qu'indicateurs écologiques suscita d'importantes études et une mobilisation autour de leur restauration.

Dans le bassin de la Dordogne, ce changement d'attitude s'est traduit par l'arrêt des extractions en lit mineur, l'intensification du traitement des eaux usées, la restauration d'une souche de saumon à partir d'un programme de reproduction et surtout l'installation de passes à poissons aux barrages de Bergerac et de Mauzac, dans les années 1980, et d'un ascenseur à celui de Tuilières, en 1990.

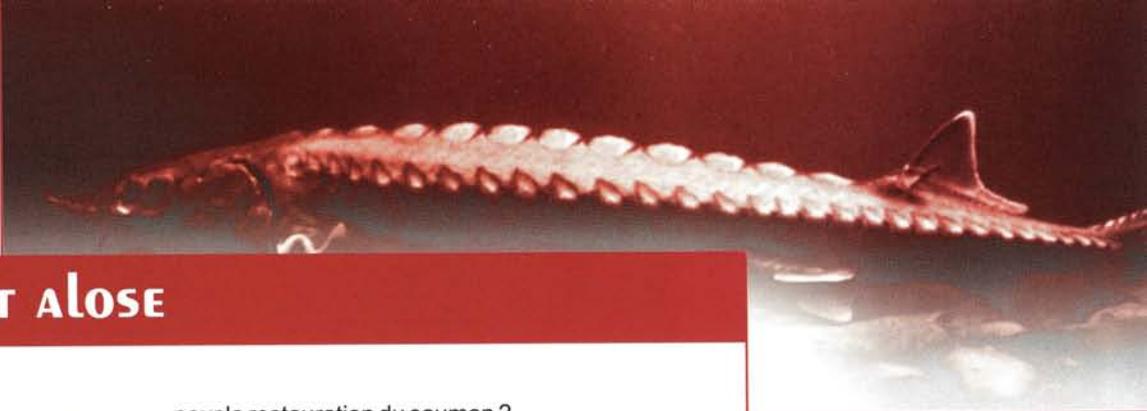
À cela se sont ajoutés de nombreux aménagements des barrages se trouvant sur les affluents. La mise en œuvre de cette "stratégie migrateurs" a produit des effets sur les populations de poissons. Voyons ce qu'il en est pour chacune des espèces de migrateurs.



Le saumon qui avait complètement disparu de la Dordogne, a fait l'objet d'un important programme de restauration. Il a fallu plusieurs années pour voir les effets des actions concrètes de sauvetage mises en place, mais on peut dire qu'aujourd'hui les résultats sont là. Alors qu'en 1980, aucun géniteur ne pouvait plus remonter le cours de la Dordogne, on en a compté plus de 1 000 l'an dernier ! Mais cette réussite est encore fragile et plusieurs questions se posent concernant l'avenir. Ainsi, on peut se demander si ce retour des géniteurs suffit pour arrêter les repeuplements ou si ceux-ci doivent encore se poursuivre. La population de la Dordogne est encore fragile et instable, car l'acclimatation est un phénomène de long terme.



Se pose aussi la question de la pêche. Le saumon se faisant de moins en moins rare, des voix se font entendre pour qu'il soit à nouveau permis de le pêcher.



SAUMON, LAMPROIE ET ALOSE

N'est-il pas trop tôt ? D'autant plus qu'un doute important subsiste concernant le braconnage, qui prélèverait dans certaines zones un lourd tribut sur les nouvelles populations.

Question technique également : maintenant que, grâce aux échelles à poissons, les saumons adultes parviennent à gagner l'amont pour se reproduire, comment faire pour éviter que les jeunes poissons ne subissent de grosses pertes au franchissement des turbines des barrages hydroélectriques, lorsqu'ils redescendent la rivière ?

Comme on le voit, même si l'on peut se réjouir du retour du saumon, la réflexion doit se poursuivre et des décisions restent à prendre à son sujet.

Autre espèce emblématique de la Dordogne, la lamproie marine n'avait, elle non plus, jamais disparu de la partie aval du fleuve, mais ses migrations se limitaient au barrage de Mauzac. Après quelques inquiétudes exprimées par les amateurs de ce poisson très prisé par les gourmets et en l'absence de connaissances précises sur



Un retour réussi du saumon de "l'Abri du Poisson" (Les Eyzies de Tayac). 1000 saumons remontent la Dordogne en l'an 2000.

l'espèce, les gestionnaires ont préféré appliquer le principe de précaution en évitant de développer l'exploitation de l'espèce par la pêche.

Mais en l'an 2000, on a connu un record d'abondance de lamproies. Est-ce là encore le résultat d'une amélioration générale des cours d'eau et des effets indirects des actions réalisées

pour la restauration du saumon ?

Peut-être est-ce aussi le signe que, contrairement à la perception qu'en ont les gestionnaires, la lamproie ne mérite pas que l'on dramatisé la situation. Une seule chose est sûre, elle sait garder ses secrets et entretenir son image de poisson mystérieux.

Contrairement au saumon, la grande alose n'a jamais quitté la Dordogne. Mais à partir de 1839, date de la construction du premier barrage à Mauzac, sa distribution a été cantonnée à l'aval de ce site. Actuellement, grâce aux passes à poissons, elle a recolonisé les grands affluents du bassin versant. La population est certainement la plus importante d'Europe et alimente une part importante de la pêche commerciale sur la Dordogne et sur l'estuaire de la Gironde.

Les gens de l'amont de la rivière, privés depuis un siècle et demi de cette espèce phare de la Dordogne, très liée aux traditions de pêche et à la gastronomie de la région, sauront-ils profiter de ce retour et se réapproprier l'aloise ?

L'Université de la Lamproie



Lamproie marine



En avril 2000, la Confrérie de la Lamproie, association qui regroupe pêcheurs professionnels, gastronomes, protecteurs de la nature, élus et personnalités, a tenu la première Université de la lamproie. Organisée dans le village girardin de Sainte-Terre, promu "capitale de la lamproie", la manifestation a permis de réaliser un bilan scientifique et socio-économique sur cette espèce, d'importance et de renommée pour l'économie et la gastronomie locale. Une exposition, des conférences, des démonstrations de pêche et de préparation culinaire ont eu lieu pendant trois journées qui se sont déroulées dans une ambiance à la fois cordiale et festive. Comme pour marquer leur participation, les lamproies sont remontées en 2000 avec une abondance jamais égalée de mémoire de pêcheur.

Les poissons, un patrimoine exceptionnel

ESTURGEON ET ANGUILE



Esturgeon européen

Le sort de l'esturgeon est autrement plus préoccupant. Alors qu'on était déjà dans une situation d'urgence depuis plusieurs décennies, c'est de véritable catastrophe qu'il faut parler aujourd'hui. Il ne reste plus dans le monde que quelques milliers de représentants de l'espèce *Acipenser sturio*. Alors qu'ils étaient 150 géniteurs à remonter l'estuaire de la Gironde entre 1971 et 1980, on n'en comptait plus que 36 entre 1981 et 1990 et seulement 10 entre 1991 et 2000. La dernière reproduction date de 1994.

Quand on sait que ce géant des fleuves met de 12 à 16 ans pour atteindre sa maturité sexuelle, on est

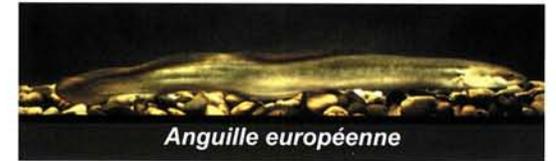


14

en droit de craindre l'extinction de l'espèce. À moins qu'un véritable électrochoc n'intervienne rapidement, cette extinction pourrait bien être définitive avant 2010. Cela fait 40 ans que l'on sait tout sur les événements qui ont détruit l'esturgeon : principalement la pêche et l'extraction de graviers dans le lit des fleuves. Et pourtant, sous un visage actualisé, ce sont les mêmes redoutables fléaux qui persistent et menacent aujourd'hui les derniers spécimens.

Des mesures de protection ont été adoptées et des essais d'élevage en pisciculture sont en cours. Mais cela suffira-t-il à sauver l'esturgeon sauvage ? Rien n'est moins sûr car, même si sa pêche est interdite depuis 1982, l'esturgeon continue à être braconné le long de certaines côtes. On ne peut parler de véritable "filière de braconnage", vu la rareté du poisson, mais il y a sans nul doute un manque de sensibilisation, de surveillance et de pression sociale sur les marins pêcheurs côtiers qui capturent des esturgeons dans leurs filets et ne font rien pour les épargner.

Par ailleurs, même si l'extraction des graviers est aujourd'hui interdite dans les fleuves, les exploitants maintiennent une pression pour l'ouverture de carrières dans l'estuaire, ce qui représente un risque majeur pour les principales nourriceries des jeunes qui, malheureusement, sont situées dans les zones convoitées. Enfin, une nouvelle menace est apparue récemment avec l'échappement de 20 tonnes d'esturgeons d'élevage : il s'agit d'une espèce voisine qui pourrait concurrencer l'esturgeon sauvage et accélérer sa disparition. Tous ces dangers cumulés font qu'on a de bonnes raisons de douter de l'efficacité d'un plan de sauvetage engagé très tard et trop peu relayé par les institutions de gestion. L'anguille de la Dordogne appartient à une



Anguille européenne

population européenne unique qui se reproduit en mer et se répartit sur les côtes de l'Europe. L'espèce est exploitée à tous les stades, mais sur notre bassin, ce sont surtout la civelle et l'anguille sub-adulte qui sont recherchées. Victime de son image inquiétante, l'anguille a été classée comme espèce nuisible jusqu'en 1984. On a cru longtemps qu'elle se satisfaisait des eaux les plus douteuses. En fait, elle est beaucoup plus fragile qu'il n'y paraît et très sensible aux pollutions.

La population évolue de manière très préoccupante depuis une vingtaine d'années. L'assèchement des zones humides et des marais, qu'elle affectionne particulièrement, pourrait être l'une des principales causes de sa raréfaction. Elle subit aussi depuis 10 ans une épidémie d'un ver parasite qui colonise sa vessie natatoire. On comprend que, dans ces conditions, la surpêche de la civelle ou pibale, alevin de l'anguille, sur le littoral, dans l'estuaire et dans les fleuves apparaît comme un tribut excessif sur une population déjà très touchée. Quand on connaît la démesure du braconnage qui sévit à certaines périodes sur la Dordogne et dans l'estuaire de la Gironde, on n'hésite plus à parler de pillage. Une chose est certaine, l'anguille se porte très mal dans nos eaux. Reste à savoir qui en est responsable et par où il faut prendre le problème. Des mesures d'urgence s'imposent pour limiter sans tarder la pêche de l'anguille, avant qu'elle ne disparaisse dans quelques années du patrimoine européen !

Biodiversité : UN CAPITAL À PROTÉGER

En ce qui concerne nos trois autres espèces migratrices (la lamproie fluviatile, la truite de mer et l'aloise feinte), on ignore tout de leur biologie et de leurs populations. Selon les pêcheurs, elles seraient en régression, mais en l'absence de connaissances, les scientifiques n'avancent pour l'instant aucun diagnostic. On se contente donc d'espérer qu'à l'instar de la lamproie marine, ces espèces se tirent d'affaire par leurs propres moyens.

Si les poissons migrateurs sont le fil conducteur de la Dordogne, la rivière abrite aussi de nombreuses espèces sédentaires. Elles sont peut-être moins spectaculaires et moins médiatiques que les grands migrateurs, mais tout aussi importantes quand on parle de santé de la rivière. Ces poissons sont soumis aux aléas climatiques, mais sont aussi tributaires de plusieurs handicaps comme la dégradation de plusieurs bras morts du fleuve et la présence des grands barrages dont l'activité entraîne la mise à sec ou le lessivage des frayères. Les poissons autochtones doivent aussi cohabiter avec une dizaine d'espèces introduites, originaires d'Amérique du Nord, d'Europe centrale ou d'Asie. La présence incongrue de ces nouveaux venus

dans la Dordogne, accidentelle ou intentionnelle, est bien souvent liée aux alevinages massifs effectués par les associations de pêcheurs. Comme cela se fait pour la chasse, les pêcheurs mettent dans la rivière les poissons qu'ils veulent prendre au bout de leur ligne ! On assiste ainsi à un façonnage du peuplement en fonction de la demande. La prolifération des silures, sandres et autres perches soleil peut constituer une menace pour les espèces autochtones, forcées de céder du terrain. Elle risque de perturber un équilibre naturel déjà précaire et de réduire la biodiversité de la Dordogne, un sujet dont on parle beaucoup, mais dont, en pratique, on semble peu se préoccuper.



Vers une gestion mieux adaptée de l'estuaire

Pour les poissons migrateurs, l'estuaire de la Gironde est un lieu de transit obligatoire lorsqu'ils effectuent leurs migrations de montaison ou de dévalaison. Certaines espèces comme l'esturgeon s'attardent même plusieurs années dans les zones saumâtres de l'estuaire où ils trouvent une nourriture particulière.

Il n'y aurait pas de problème si les estuaires ne posaient pas, du point de vue de leur gestion, des contraintes particulières. En effet, si les estuaires sont des systèmes complexes, qui assurent la transition entre la rivière et la mer, ils sont également gérés dans le cadre d'une organisation compliquée : les estuaires appartiennent au Domaine Public Fluvial, mais ils sont soumis à la réglementation maritime. De ce fait, ils dépendent à la fois des autorités en charge de la gestion des zones maritimes et continentales, avec une coordination des différents services extrêmement difficile à réaliser. En pratique la gestion de l'environnement des estuaires accuse un retard considérable, et l'estuaire de la Gironde ne fait pas exception à la règle. Cette prise de conscience amène actuellement les élus et les gestionnaires à réfléchir à une organisation adaptée aux spécificités de l'estuaire de la Gironde, c'est-à-dire capable d'assurer un véritable lien entre les fleuves et l'espace maritime. Tout un enjeu pour les poissons migrateurs...

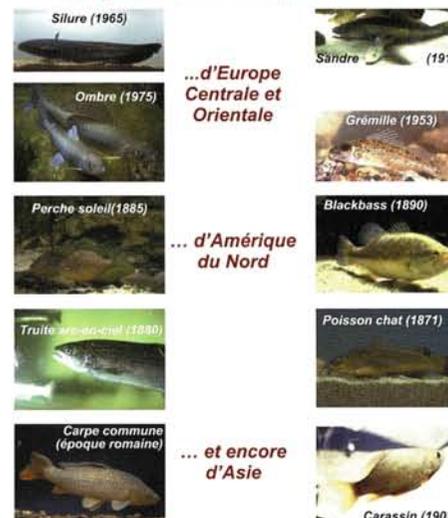
Ne "macdonaldisons" pas la Dordogne

En matière de faune piscicole, on pourrait croire que le nombre d'espèces présentes dans un cours d'eau illustre bien sa richesse. Mais c'est sans compter sur certaines espèces, qui s'adaptent partout et très facilement, et dont l'introduction volontaire ou accidentelle dans tous les cours d'eau du monde fausse les statistiques. Leur présence est le signe d'une banalisation bien plus que d'une richesse. C'est le constat qu'ont pu faire les scientifiques réunis au colloque international sur la conservation des poissons d'eau douce à Albufeira (Portugal), en novembre 2000.

Vingt-sept espèces ont aujourd'hui colonisé toutes les régions du monde. Dans le pire des cas, elles ont remplacé les espèces locales, et le nombre d'espèces présentes dans le cours d'eau est inférieur à ce qu'il était auparavant. Mais la plupart du temps, elles cohabitent avec les poissons autochtones en les concurrençant et en limitant leur développement. Elles peuvent alors laisser croire, à tort, qu'il existe une plus grande richesse biologique résultant d'une plus grande diversité.

Dans la Dordogne, sur les 40 espèces recensées, 8 sont le résultat d'une introduction. Les plus récentes sont le silure, introduit dans les années 1980 par les pêcheurs à la ligne, friands de grosses pièces, et l'esturgeon sibérien, massivement échappé d'une pisciculture lors de la tempête de décembre 1999.

Les poissons introduits proviennent :



...d'Europe Centrale et Orientale

... d'Amérique du Nord

... et encore d'Asie

Quelle eau pour quels usages ?

Le défi de la qualité : se donner les moyens pour que l'eau de la Dordogne et de ses affluents réponde aux exigences de tous les usages

LA DORDOGNE

La Dordogne a la réputation d'être l'un des fleuves les plus propres de France, voire d'Europe. La qualité de ses eaux constitue d'ailleurs une grande partie de son attrait. Mais est-elle à la hauteur de cette réputation ?

Avant de répondre à cette question, il faut se demander ce que l'on considère aujourd'hui comme une eau de bonne qualité. Dans ce domaine, les exigences ont beaucoup évolué au cours du XX^e siècle. Lieux de vie et supports économiques de nombreuses activités, la Dordogne et ses affluents ont longtemps été considérés par les riverains comme les réceptacles naturels de leurs rejets. Mais depuis quelques années, de nouveaux usages, comme les loisirs nautiques et l'alimentation en eau potable, ont fait émerger des exigences de qualité beaucoup plus élevées. Ainsi, on veut désormais disposer partout d'une eau dont la qualité soit compatible avec tous les usages, y compris la baignade. La barre est donc haute, car l'objectif est ambitieux.

Compte tenu de ces nouvelles exigences sociales et des critères de qualité définis par le SDAGE, que peut-on dire aujourd'hui de la qualité de l'eau dans le bassin de la Dordogne ?*

* Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Adopté en 1996, le SDAGE Adour-Garonne, qui s'applique à la Dordogne, établit les grandes orientations en matière de gestion des eaux et des milieux.

Il définit les objectifs de qualité et donne les grandes lignes des programmes de lutte contre la pollution qui doivent permettre de les atteindre, notamment par des interventions sur les zones sensibles, les zones de baignade, etc... Il fixe aussi les points de référence qui servent à l'évaluation et au suivi de la qualité des eaux.

Les bilans récents nous amènent à dresser deux constats distincts :

- une amélioration de la qualité sur les grands axes que constituent la Dordogne et ses principaux affluents,
- une dégradation sur le réseau secondaire.

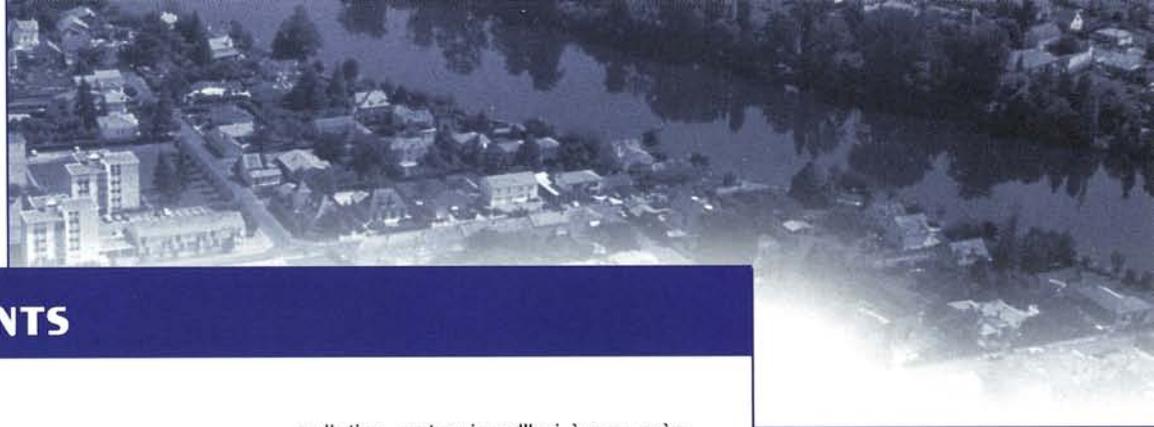
Sur la Dordogne elle-même, la qualité des eaux est globalement bonne de la source à l'embouchure, surtout si on la compare à celle d'autres bassins versants de France. Alors qu'en Bretagne, par exemple, il n'est pas rare de trouver des teneurs en nitrates de plus de 50 mg/l, celles de la Dordogne ne dépassent pas 3 mg/l à la source et 10-12 mg/l à sa confluence avec la Garonne.

Sur le plan bactériologique, la qualité est plus aléatoire. La Dordogne connaît des problèmes ponctuels de prolifération de bactéries. Cette pollution bactérienne se constate surtout après les fortes pluies, qui provoquent le déversement d'eaux usées dans la rivière, par débordement des ouvrages de traitement ou par lessivage des terres agricoles.

La qualité demeure néanmoins satisfaisante dans son ensemble, puisqu'elle permet de pratiquer sans danger toutes les activités aquatiques sur 90% du cours de la Dordogne.

L'intense fréquentation estivale des plages de la Dordogne



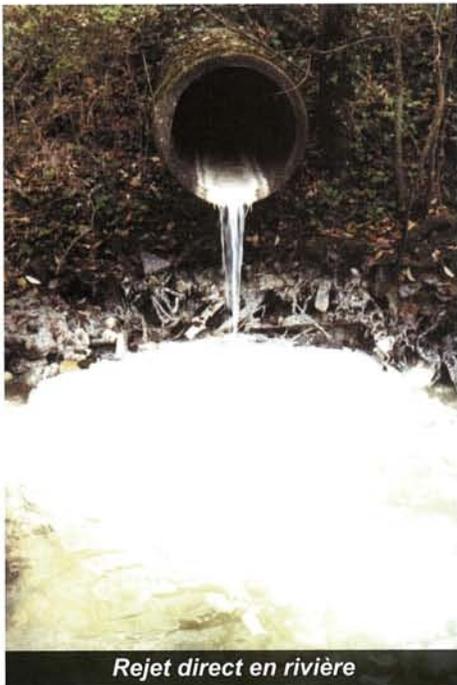


... ET SES AFFLUENTS

Les 10% restant représentent des secteurs qui connaissent, en revanche, de sérieux problèmes de pollution. Le SDAGE en identifie six (EPIDOR plus de 25) où la qualité instable de l'eau est incompatible avec certains usages, en particulier la baignade.

Parmi les plus connus, on trouve le Mont-Dore, la Bourboule, Souillac, Bergerac, etc...

Il s'agit de pollutions urbaines ou industrielles en aval des villes importantes, ou encore de pollutions causées par l'industrie agro-alimentaire (matières organiques rejetées par les laiteries et fromageries de la Haute Dordogne, conserveries du Sarladais). On note aussi un troisième type de pollution,



Rejet direct en rivière



d'origine agricole, avec les effluents d'élevage qui viennent ponctuellement aggraver les pollutions bactériologiques en périodes d'orages.

La situation du bassin de la Vézère est beaucoup plus préoccupante. Sur la partie amont, les eaux sont de bonne qualité, avec quelques dégradations au niveau des agglomérations, comme à Tulle ou à Brive.

En revanche, sur la partie aval de la rivière, la qualité de l'eau se dégrade très nettement et varie de passable à médiocre. Si les teneurs en nitrates restent acceptables (12 à 15 mg/l), la pollution bactériologique y est très élevée et des signes d'eutrophisation apparaissent dans plusieurs secteurs.

Contrairement à la Dordogne, les niveaux de pollution relevés sur le cours moyen de la Vézère sont constants et les apports de polluants ne semblent pas diminuer. La qualité ne s'améliore donc pas. Pourtant, les papeteries de Condat, longtemps tenues pour responsables de cette

pollution, ont aujourd'hui à peu près réglé leurs problèmes d'effluents. La pollution bactériologique est surtout due à des carences dans le traitement des eaux domestiques. Cette dégradation de la qualité de l'eau dans la partie la plus peuplée et la plus touristique de la vallée perturbe gravement certains usages. Les barrages de la Vézère n'ont pas d'influence significative sur la qualité des eaux. Le niveau bactériologique de l'eau des retenues est suffisamment bas pour permettre la pratique des loisirs nautiques. Ces retenues ne semblent pas non plus connaître de problèmes d'eutrophisation.

Sur l'Isle, l'affluent le plus important de la Dordogne, la qualité de l'eau, excellente en amont, demeure bonne sur la totalité du cours. On relève quelques dégradations ponctuelles, notamment au niveau de Périgueux, avec une augmentation des concentrations en azote, en phosphore et en bactéries. Mais on peut penser que le développement des activités nautiques dans ce secteur amènera les acteurs locaux à prendre en compte la pollution bactériologique dans leurs projets d'assainissement.

Le principal problème de l'Isle est un apport excessif de fertilisants, qui fait qu'elle a été classée sensible à l'eutrophisation. Mais cette dernière n'est toutefois pas très avancée.

Malgré quelques problèmes localisés, on peut dire que, de manière générale, la qualité de l'eau est satisfaisante sur les trois grands axes du bassin de la Dordogne.

Quelle eau pour quels usages ?

CONTRÔLER LA POLLUTION



Aux papeteries de Condat sur la Vézère, de gros efforts de dépollution

La situation est tout à fait différente en ce qui concerne les affluents de ces cours d'eau, dont la qualité des eaux se dégrade.

Si les rivières de la partie haute du bassin conservent une eau de bonne qualité, elles subissent néanmoins des pollutions diffuses provenant des nombreuses fermes productrices de fromages qui n'ont pas les moyens de traiter leurs eaux usées et les rejettent directement dans la rivière.

Ces apports de matières organiques azotées ou phosphorées rendent les cours d'eau sensibles à l'eutrophisation.

La Dronne, qui se jette dans l'Isle à Coutras, présente des concentrations élevées en nitrates, et deux de ses affluents, la Tude et la Lizonne, qui traversent une région céréalière, battent le record de teneur en nitrates de tout le bassin, avec des valeurs pouvant dépasser les 35 mg/l.

Les affluents de la moyenne Dordogne subissent, quant à eux, des pollutions urbaines importantes, difficiles à contrôler.

Cette région, où les débits sont très bas durant l'été, possède en effet de nombreux réseaux karstiques qui réagissent très rapidement aux

précipitations et véhiculent des pollutions de surface, bactériologiques ou chimiques, difficiles à repérer.

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour éclaircir le mystère de ces "pollutions karstiques", qui provoquent des baisses soudaines de la qualité de l'eau.

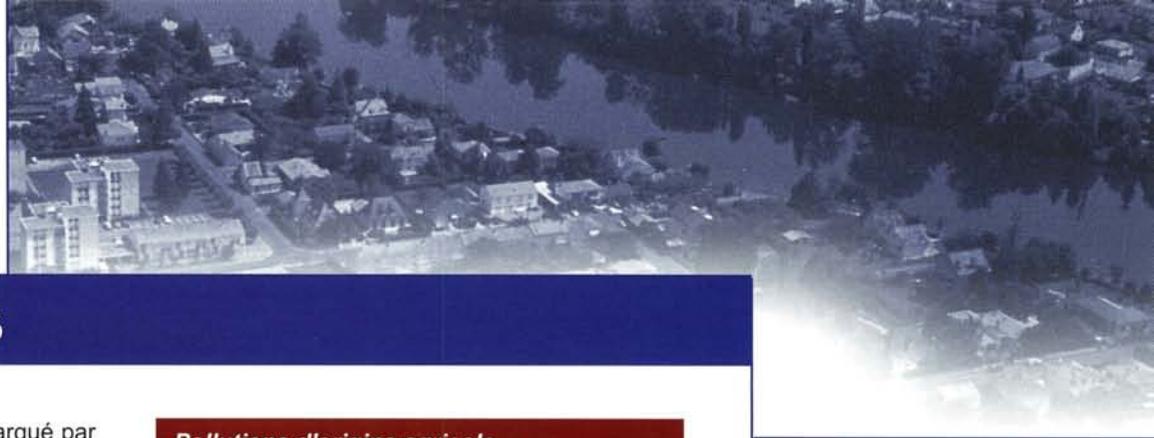
Sur les autres affluents de la partie aval du bassin, les résultats des analyses varient beaucoup selon les lieux et les périodes de l'année.

Les cours d'eau y subissent des pollutions diffuses, sous forme de pesticides et d'engrais, provenant de la viticulture, ainsi qu'une pollution vinicole plus ponctuelle, sous forme de rejets d'effluents de lavage et de surplus de vin au moment des vendanges.

Comme on peut le voir, la qualité de l'eau du réseau secondaire de la Dordogne est beaucoup moins satisfaisante que celle des grands axes.

Ce constat mitigé nous indique que nous devons nous montrer particulièrement vigilants dans trois secteurs :

- **la Haute Dordogne**, où certaines rivières sont menacées d'eutrophisation
- **la moyenne Dordogne** aux prises avec une pollution bactériologique qui risque d'être dangereuse pour la baignade
- et surtout pour **la Vézère et ses affluents**, où il reste des efforts à faire pour juguler une pollution urbaine à laquelle il va falloir s'attaquer avec les outils appropriés.



LES PRIORITÉS

Pour régler ces problèmes et atteindre une qualité de l'eau qui convienne aux usages les plus exigeants, la population riveraine va devoir d'abord prendre conscience de l'ampleur de l'enjeu, puis y consacrer l'énergie et les moyens nécessaires. Les différents partenaires devront agir sur plusieurs fronts.

Au niveau de l'assainissement, il faudra d'abord compléter l'équipement des collectivités en stations d'épuration. Actuellement, la capacité de traitement est de 60%, ce qui demeure insuffisant pour faire face aux besoins, en particulier durant les périodes d'afflux touristique. Il va falloir aussi renouveler les installations existantes, en mettant en œuvre des technologies plus efficaces qui ont fait leurs preuves dans les dernières années.

Dans d'autres cas, il s'agira plutôt d'apporter des améliorations au fonctionnement des stations d'épuration, notamment en donnant une meilleure formation au personnel chargé de la surveillance et de la maintenance.

Dans le secteur industriel, les efforts réalisés dans la dernière décennie doivent se poursuivre.

L'industrie agroalimentaire, en particulier, devra prendre en compte les autres usages dans son développement.

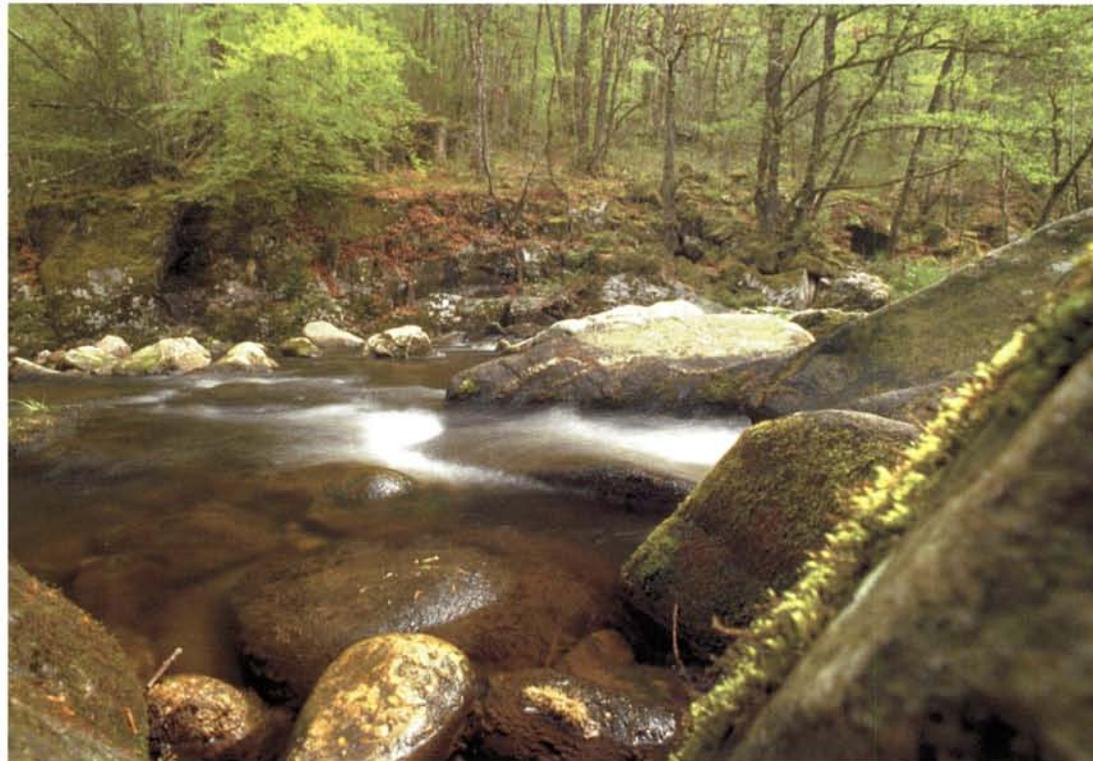
Le secteur agricole a, quant à lui, été marqué par une prise de conscience de la profession. Cette dernière, ajoutée au développement de nos connaissances sur les pollutions diffuses et à la volonté des agriculteurs de tendre vers des productions de qualité, devrait permettre, avec les outils existants, de diminuer l'impact de cette activité sur les cours d'eau du bassin.

En ce début de siècle, le combat pour la qualité de l'eau dans le bassin de la Dordogne doit donc non seulement se poursuivre, mais s'intensifier sous la

Pollutions d'origine agricole ...

- CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation),
 - PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole),
 - Opérations Ferti-Mieux,
- ... les mots clefs de la réussite*

forme d'une vigilance accrue et du lancement d'un vaste chantier de dépollution qui demandera beaucoup d'efforts et de moyens.



Stations d'épuration :
*un investissement à rentabiliser
en assurant leur bon fonctionnement*

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE

Depuis une dizaine d'années, des initiatives de gestion concertée ont permis aux différents acteurs de s'entendre sur les objectifs à atteindre, de rechercher la complémentarité de leurs interventions et l'utilisation optimale des ressources disponibles.



EPIDOR
la rivière solidaire

C'est ainsi que les six départements riverains de la Dordogne se sont réunis pour créer une structure originale de bassin : **l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)**.

De par son statut et ses compétences, EPIDOR a reçu comme mandat de **favoriser la concertation**, de **renforcer les partenariats** et d'offrir un service de **conseil et d'accompagnement technique et scientifique** ouvert à tous.

EPIDOR a pour mission de promouvoir et d'animer une véritable politique de gestion intégrée de l'eau, des milieux et des usages, dans une logique de développement durable.

Un objectif : Favoriser un développement coordonné et harmonieux du bassin de la Dordogne.

Une équipe pluridisciplinaire organisée autour de 6 missions principales :

- Qualité des eaux
- Milieux naturels et poissons migrateurs
- Débits et quantité d'eau
- Outils de gestion intégrée
- Gestion écologique des cours d'eau
- Observatoire de bassin

EPIDOR est membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
www.eptb.asso.fr



La vallée de la Dordogne
C'est le sourire de la France

CORREZE

Conseil Général
de la
Dordogne

CONSEIL
RÉGIONAL
MIDI-PYRÉNÉES

LIMOUSIN

CONSEIL GENERAL
DU PUY-DE-DOME

Agence de l'Eau
Adour Garonne



LA RIVIÈRE SOLIDAIRE



EPIDOR
la rivière solidaire

MINISTÈRE DE
L'ÉCOLOGIE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSEIL GENERAL
DU CANTAL

AUVERGNE
CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

le Lot
DEPARTEMENT DU LOT
CONSEIL
GENERAL

Gironde
CONSEIL GENERAL

R E G I O N
AQUITAINE



Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 13 • 24250 Castelnaud-la-Chapelle • FRANCE
Tél. : 05 53 29 17 65 • Fax : 05 53 28 29 60
e-mail : epidor@eptb-dordogne.fr
www.eptb-dordogne.fr



EPIDOR
la rivière solidaire